



Nyon, le 2 mars 2005

## **Au Conseil intercommunal du district de Nyon**

### **Préavis du Comité de direction n°10-2005**

Concerne : **Demande de crédit de CHF 60'000.-, sous forme de don, pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne**

---

Responsable : Jürg Hofer

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Historique et contexte**

Le Zoo de la Garenne va fêter cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de son implantation dans la région. Bon an mal an, le zoo accueille près de 40'000 visiteurs par année, représentant environ le quart des entrées annuelles enregistrées par les différents musées et sites touristiques de notre district.

Le parc zoologique de la Garenne, spécialisé sur la faune européenne, remplit depuis de nombreuses années plusieurs fonctions au niveau de la région : loisirs pour l'accueil du public familial ; animation pédagogique pour l'accueil de la population scolaire, et des groupes organisés ainsi que des passeports-vacances ; station de soin pour les animaux sauvages et blessés qui sont accueillis chaque année par dizaines ; station d'élevage en vue de la réintroduction d'espèces protégées. Parmi les résultats phares obtenus, on notera l'importante contribution à la réintroduction du Gypaète barbu.

Confrontés à différents problèmes internes durant l'année 2003, le zoo de la Garenne a bien failli disparaître du paysage régional. En 2004, un nouveau Conseil de fondation a été mis en place avec pour objectif central le maintien du zoo de la Garenne sur le site, avec également comme but de concrétiser le projet d'extension du parc animalier. Pour mener à bien sa mission, le nouveau Conseil de fondation s'est entouré de commissions de travail spécialisées (scientifique, technique et marketing).

Le projet d'extension du parc animalier est en cours d'étude, il ne pourra se concrétiser que lorsque le terrain aura changé d'affectation (objectif 2007). La zone d'accueil demeurera dans l'enceinte du site actuel. Pour améliorer les conditions et les capacités d'accueil des groupes organisés et disposer d'un espace pour les expositions temporaires, l'objectif à court terme consiste à rénover le pavillon d'exposition de 200m<sup>2</sup> (construit en 1969) pour consacrer ce dernier exclusivement à la zoo-pédagogie.

Durant ces quarante dernières années, les communes de la région n'ont pas été formellement sollicitées pour soutenir concrètement le zoo de la Garenne. Compte tenu du rôle pédagogique assuré par ce dernier en faveur de notre jeunesse et du public familial, il apparaît opportun que les collectivités publiques du district manifestent leur volonté d'appui au projet pour contribuer à mieux l'ancrer dans le paysage régional.

## **2. Description de l'objet - importance**

### **But de l'aménagement du pavillon zoo-pédagogique**

La destination principale consiste à améliorer l'accueil des groupes. Actuellement, environ 1500 à 2000 visiteurs par an bénéficient des animations pédagogiques. Avec la disponibilité de deux biologistes au zoo de la Garenne, le nombre d'animations pourrait aisément être plus que doublé (possibilités d'éducation à l'environnement renforcées). Il s'agit également d'intégrer la visite de la Garenne dans une offre régionale destinée aux écoles, aux colonies de vacances de la région, aux voyagistes/autocaristes, aux sociétés locales cherchant des destinations pour des visites en autocar dans un rayon régional. Des synergies doivent être mises en place pour permettre à des groupes voyageant en autocar de disposer de plusieurs possibilités d'excursions complémentaires (Parc jurassien vaudois qui pourrait disposer au sein du pavillon de panneaux de présentation, musée du Léman, sentier des Toblerones, Musée national de Prangins, piscine de Bassins, etc ...).

Le pavillon d'accueil pourrait aussi accueillir des expositions temporaires spécialisées (photos, peinture) et des conférences. Le pavillon, avec ses équipements numériques, pourrait également être mis à disposition des animations du parc jurassien vaudois orientées sur l'accueil des scolaires.

### **Descriptif de l'aménagement**

Les annexes 1 et 2 présentent l'aménagement projeté (plan et coupe de l'avant-projet de transformation).

Une salle pédagogique de 54 places assises (sièges et gradins) sera réalisée ; elle sera équipée de matériel de projection numérique. Cette salle sera isolée sur les plans thermique et phonique ainsi que chauffée.

Une partie de la surface du pavillon est également consacrée à des présentations animales. Les animaux retenus doivent être indigènes, vivre dans un climat tempéré (l'hiver, la structure n'est pas chauffée mais maintenue à un minimum de 5-10°C). Il est prévu la présentation d'une fourmilière, l'installation d'un nouveau terrarium pour les chauves-souris handicapées, l'installation d'un bassin-terrarium pour des batraciens (salamandres tachetées et grenouilles), ainsi que la création de ruches de démonstration.

Les espaces libres au sol ainsi que les parois pourront être utilisées pour les expositions temporaires.

### **Coût de l'aménagement**

L'encadrement de la commission technique (architecte, géomètre, électricien, chauffagiste, ferblantier,...) qui a examiné la viabilité et la conformité du projet, permet de réduire au maximum le coût de réalisation du projet.

La réalisation des travaux s'effectuera, sous le contrôle de cette commission, par le personnel du parc constitué par des ouvriers spécialisés en ETS (emplois temporaires subventionnés) ou TIG (travaux d'intérêts généraux). Quelques travaux spécialisés seront réalisés à l'entreprise.

-Matériaux de construction zone de présentation multimédia :	11'500.-
-Infrastructure technique de projection :	10'000.-
-Appoint de chauffage, électricité :	5'000.-
-Mobilier (sièges,...) :	5'000.-
-Plafond suspendu, matériaux phoniques :	5'000.-
-Matériaux de construction des terrariums :	13'500.-
-Divers et imprévus :	2'300.-
-Heures de régie pour la construction (22.-/heure, charges comprises) : 350 heures :	7'700.-

**Total** **60'000.-**

### **3. Financement et calendrier**

L'objectif au travers de cet appui consiste à marquer l'intérêt des collectivités publiques pour conserver durablement le zoo de la Garenne dans notre région. Les autres partenaires traditionnels (Loterie romande, ...) devraient être mobilisés pour la prochaine étape d'extension du zoo. A noter que la commune de Le Vaud a engagé les procédures en vue de l'acquisition des terrains de l'extension du parc animalier (deux hectares).

A l'issue d'un premier tour de table des communes non membres du Conseil régional, le montage financier est le suivant :

Conseil régional	41'000.-
Complément commune Le Vaud	1'000.-
Ville de Nyon	11'000.-
Commune de Bassins	1'000.-
Commune de Chésérèx	1'500.-
Commune de Gingins	1'000.-
Commune de Crans-près-Céligny	1'000.-
Commune de Coinsins	1'000.-
Commune de Mies	1'500.-

Au terme de l'opération, le soutien réel du Conseil régional à la réalisation du pavillon zoo-pédagogique oscillera entre CHF 41'000.- et CHF 60'000.- selon le degré de participation qui aura concrètement pu être obtenu de la part des communes non adhérentes au Conseil régional.

Lorsque les fonds seront réunis, les travaux pourraient démarrer avant la fin du printemps. Le pavillon devrait être terminé pour la rentrée scolaire et pourrait ainsi être inauguré durant les festivités du 40<sup>e</sup> anniversaire.

### **4. Conclusion**

La réalisation de ce pavillon zoo-pédagogique doit permettre principalement d'augmenter les capacités d'accueil des scolaires et des groupes. L'attractivité pédagogique doit ainsi être renforcée tout comme les recettes financières liées. Les synergies avec les autres offres du district doivent également être améliorées. Le nouvel espace d'exposition permettra au zoo de la Garenne de diversifier encore plus son offre.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°10-2005 concernant la demande de crédit de CHF 60'000.-- pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne
- ouï le rapport de la commission ad'hoc
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter le préavis du comité de direction N°10-2005 concernant la demande de crédit de CHF 60'000.-, sous forme de don, pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne
  - d'accorder le crédit de CHF 60'000.-, sous forme de don, pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne
  - de porter au budget de fonctionnement durant une période de dix années la somme de CHF 6'000.- correspondant à l'amortissement de l'investissement
  - de financer cette opération par la trésorerie courante ou, le cas échéant, de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché et de porter les frais y-relatifs au budget ordinaire du Conseil régional.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 22 février 2005, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

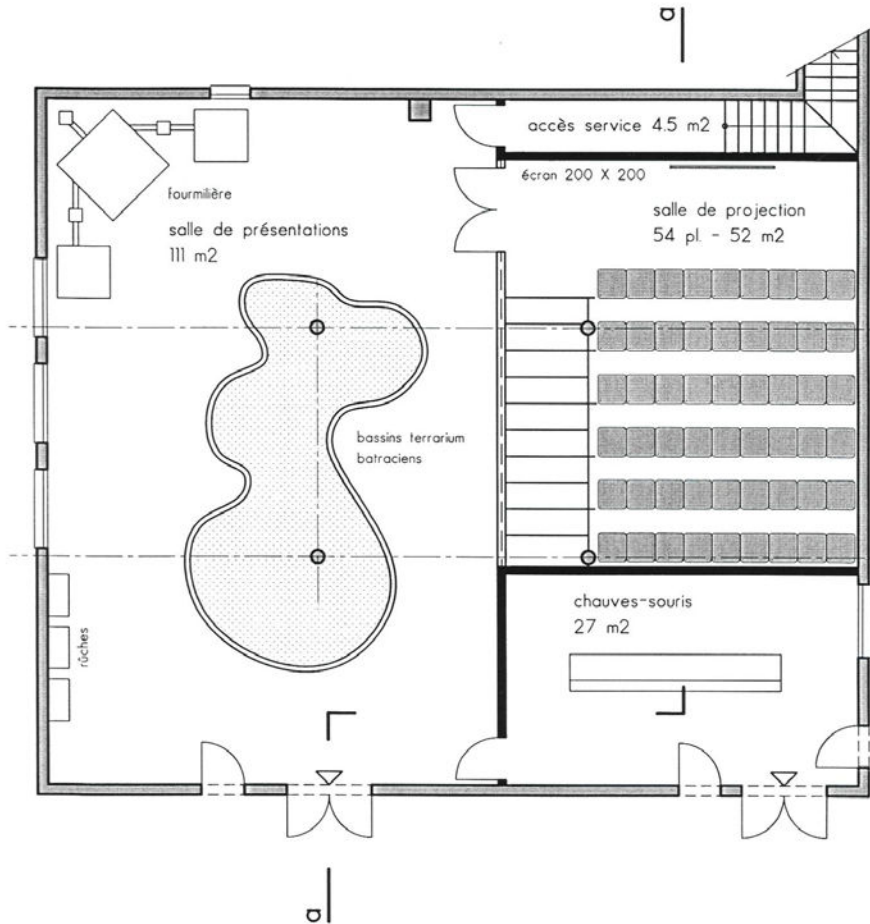
Le Président

Le Secrétaire

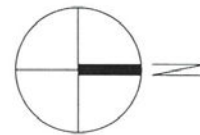
Jean-Pierre Deriaz

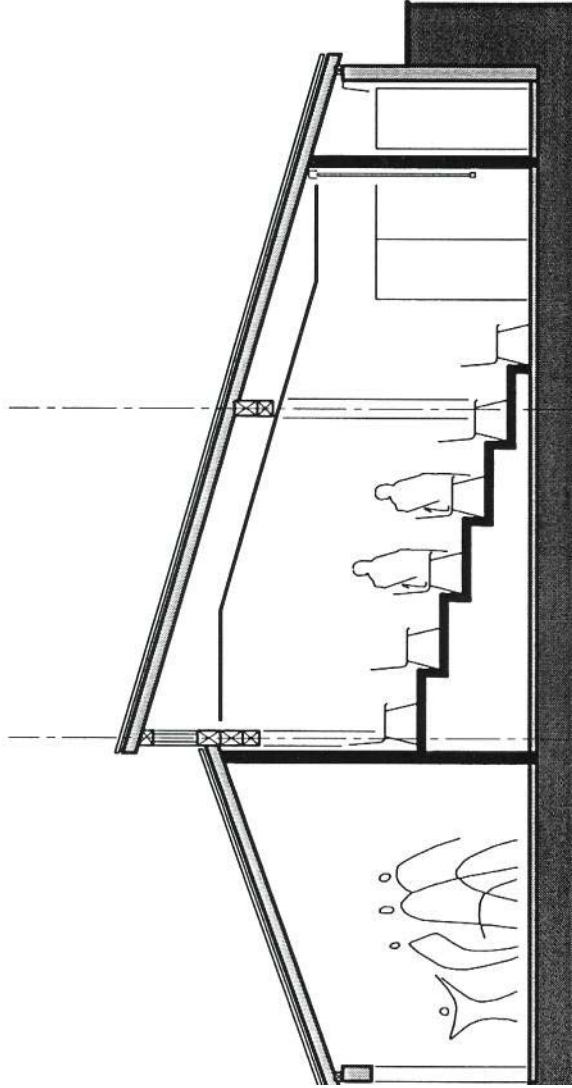
Patrick Freudiger

date : 19.02.05	modification	Zoo La Garenne 1261 Le Vaud Avant projet de transformation du pavillon
dessiné par: jd	xxx xxx	
n° 125.01 03		
éch: 1/100		
		plan & coupe a-a / variante b



Plan rez de chaussée





Coupe a-a